PROTECTION SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Autorisation provisoire du 3 décembre 2018 pour exercer la fonction d'agent de contrôle

NOR : *SSAS1830846X*

La directrice de la sécurité sociale,

Vu les articles L. 114-10 et L. 243-9 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 avril 2017 fixant les conditions d'agrément et d'assermentation des agents et des praticiens-conseils chargés du contrôle de l'application des législations de sécurité sociale ;

Vu la demande présentée par M. Nicolas MITJAVILE, directeur de la Caisse nationale des industries électriques et gazières (CNIEG), en date du 30 novembre 2018,

Autorise :

Mme Lucile EVEILLE, née le 2 juin 1983 à La Roche-sur-Yon (Vendée), est autorisée à exercer provisoirement les fonctions d'agent de contrôle à la Caisse nationale des industries électriques et gazières à effet du 4 décembre 2018 pour une durée d'un an, renouvelable une fois maximum.

Cette autorisation est publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 3 décembre 2018.

La directrice de la sécurité sociale,
MATHILDE LIGNOT-LELOUP